

Légation de Suisse  
 en  
 France

Paris, le 12 octobre 1948.

OF 33.3.30

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Les Commissions de l'Assemblée générale des Nations Unies offrent, dans leur ensemble, un tableau décevant. Les débats sont aussi prolixes que stériles et les tendances contraires des blocs adverses s'affrontent sur presque tous les sujets, notamment sur la recherche du contrôle de l'énergie atomique.

Chaque proposition est prétexte à faire le procès des idées, de la politique et même de la personne des orateurs. Que la Belgique ou la Grande Bretagne émettent un propos, même anodin, tout aussitôt se déclenche une attaque contre M. Spaak ou M. Bevin, fauteurs de guerre et suppôts de Wall Street. Les déclarations des représentants de l'Est tombent, elles aussi, invariablement dans des oreilles incroyables et méfiantes. Le spectacle ne porte donc pas à l'optimisme, mais la vanité de la discussion s'étale peut-être le plus crûment à la 3ème Commission dont les membres, depuis une semaine, s'acharnent sur l'article premier du projet de Déclaration des droits de l'Homme. Le but de leurs efforts est ambitieux. Ils ne visent en effet à rien moins qu'à définir la position de l'individu dans le monde. Là où ceux dont la pensée a survécu aux millénaires ou aux siècles ont à peine osé conclure, une cinquantaine de philosophes improvisés exposent, déterminent et tranchent au nom de l'humanité qu'ils prétendent représenter.

A ce moment du débat, l'article sur lequel ils exercent leur logique aussi primaire que personnelle a la teneur suivante : "Tous les hommes naissent libres et

Monsieur le Conseiller Fédéral M. Petitpierre,  
 Chef du Département Politique Fédéral,

B e r n e.



2)

égaux en dignité et en droits et comme ils sont doués par la nature de raison et de conscience, ils doivent agir les uns envers les autres comme des frères." Ce sont surtout les porte-parole de l'Amérique Latine qui prennent part à la discussion. Liberté, égalité, dignité, nature, raison et conscience sont autant de notions qu'ils se sentent pressés d'expliquer à l'univers. Que, de l'origine à nos jours, les plus grands philosophes du monde aient parlé avant eux ne semble pas les incommoder le moins du monde. Et bien entendu, il ne saurait être fait allusion aux paroles sacrées et aux Livres saints, qu'ils fussent chrétiens, islamiques ou même mosaïques, car mentionner la religion serait une grave atteinte à la liberté de conscience des auditeurs. Celui qui ose prononcer le nom divin est aussitôt un suspect rétrograde pour les uns et un héros de l'église militante pour les autres.

Jusqu'à quand durera le débat sur ce point et quelle sera la rédaction sur laquelle s'accorderont les membres de la 3ème Commission ? On n'en sait rien. Mais, en attendant, il est étrange de voir ce groupe de délégués s'efforcer, à l'aide de leurs seules lumières, d'établir les principes d'une liberté, d'une raison et d'une conscience qui semblent précisément des valeurs faisant le plus cruellement défaut à l'Assemblée de cette année.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'assurance de ma haute considération.